

Bulletin interne de prévision régionale du 20/01/2024 à destination des Préfectures et des services concernés

Situation en cours :

Pour les PM10, un dépassement du seuil d'information recommandation a été constaté pour la journée du 19/01 sur la station trafic de Rennes (Laënnec). Il n'est pas prévu de nouveau dépassement ce jour.

Pour les PM2.5, les niveaux restent élevés aujourd'hui 20/01 du fait des très faibles températures observées.

Il est prévu que le seuil d'information recommandation soit dépassé en Ille et Vilaine pour aujourd'hui. Une levée de procédure est prévue pour demain.

Compte tenu des niveaux de pollution atmosphérique mesurés et prévus, les dispositions du document cadre zonal devraient vous conduire à déclencher les procédures correspondant aux niveaux suivants :

| Département | Polluant | Niveau constaté HIER | Niveau prévu AUJOURD'HUI | Niveau prévu DEMAIN | Procédure à déclencher selon dispositif zonal pour AUJOURD'HUI | Procédure à déclencher selon dispositif zonal pour DEMAIN | Commentaires |
|-------------------------|----------|---------------------------------------|---------------------------------------|------------------------|--|---|---|
| Côtes d'Armor (22) | | Néant | Néant | Néant | Aucune procédure | Aucune procédure | |
| Finistère (29) | | Néant | Néant | Néant | Aucune procédure | Aucune procédure | |
| Ille-et-Vilaine (35) | PM2.5 | > Seuil Information Recommandation | > Seuil Information Recommandation | Néant | INFORMATION RECOMMANDATION | LEVEE DE PROCEDURE | |
| | PM10 | Information allégée | Néant | Néant | Aucune procédure | Aucune procédure | Dépassement du seuil IR sur la station trafic Rennes Laënnec |
| Morbihan (56) | | Néant | Néant | Néant | Aucune procédure | Aucune procédure | |

NOTA

- Ce bulletin doit être interprété selon l'arrêté préfectoral relatif aux épisodes de pollution atmosphérique
- Ce bulletin est régional : bien repérer les lignes de votre département pour déterminer le niveau de procédure
- Ce bulletin ne doit pas être rediffusé tel quel au public – se reporter aux procédures fixées dans votre arrêté
- Le prochain bulletin sera émis demain avant 12h

Contact en dehors des heures d'ouverture du bureau - Tél : 02 23 20 90 94

Destinataires de ce bulletin : selon liste des arrêtés préfectoraux